

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 24/10/2025 - 27788 - 2002 B 00494 - 441 546 470 - A.B CONSEIL ET
FORMATION

*copie certifiée
conforme*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065
pour 2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A.B. CONSEIL ET FORMATION		86 Chemin des Abimes	
SIRET	4 4 1 5 4 6 4 7 0 0 0 0 1 0	34400 ST NAZAIRE DE PEZAN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	FORMATION CONTINUE D'ADULTES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET THIERRY FAUCOURT & ASS. 81 Rue le Caravage Demeures la Lironde - Bt A-Apt 1 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 85 63 80		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu ST NAZAIRE DE PEZAN
			Qualité et nom du signataire: GER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature LOMELLINI PATRICK
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

**N° 2065 bis
2025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	

[illegible]

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

N°	CANDIDAT CONCERNANT QUELLES ORGANISATIONS BÉNÉVOLOMES DE DONS (articles L112-1 et L112-2)	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL A.B. CONSEIL ET FORMATION										Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		86 Chemin des Abimes 34400 ST NAZAIRE DE PEZAN													
Numéro SIRET *		4 4 1 5 4 6 4 7 0 0 0 0 1 0										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
												Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	15 000	012	15 000	15 000								
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	2 095	030	1 924	171	655							
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	17 095	048	1 924	15 171	15 655							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072		074										
	Valeurs mobilières de placement		080	4 363	082	4 363	4 363								
	Disponibilités		084	176	086	176	2 851								
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	4 539	098	4 539	7 214								
	Total général (I+II)		110	21 634	112	1 924	19 710	22 869							
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 600	1 600										
	Ecart de réévaluation		124												
	Réserve légale		126	800	800										
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			132	289	289								
	Report à nouveau		134	834	(9 109)										
	Résultat de l'exercice		136	5 406	9 943										
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142	8 929	3 523										
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154												
	Emprunts et dettes assimilées		156	7 399	11 807										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	1 447	671										
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169			172	5 508									
	Comptes courants d'associés		173	1 935	1 360										
	Autres dettes		175												
	Produits constatés d'avance		174												
	Total III		176	10 781	19 346										
	Total général (I + II + III)		180	19 710	22 869										
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise **SARL A.B. CONSEIL ET FORMATION**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4] Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]

PRODUITS D'EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Régularisations	Déductions	Déficits								
Ventes de marchandises *						209				210			
Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires					215				214			
						217				218	46 330	52 956	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222			
Production immobilisée *										224			
Subventions d'exploitation reçues										226			
Autres produits										230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	46 330	52 956	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234			
Variation de stock (marchandises) *										236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)									242	42 627	39 026	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	731							244	(437)	1 073	
Rémunérations du personnel *										250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252	(1 855)	2 289	
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255								254	484	484	
Dotations aux provisions										256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259								262			
		260											
Total des charges d'exploitation (II)										264	40 819	42 872	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	5 511	10 084	
Produits financiers										280	10	7	
Produits exceptionnels										290			
Charges financières										294	115	148	
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347								300			
		348											
Impôts sur les bénéfices *										306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	5 406	9 943	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	5 406	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318			
Provisions non déductibles *										322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324			
Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247									330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986												
(FRR) France Ruralités Revalorisation (art. 44 quinquies A)	181												
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345												
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G													
Zone franche urbaine (44 octies A)	987												
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989												
Investissements et souscriptions outre-mer	344												
Zones de réhabilitation de la défense (44. sexies)	127												
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991												
Crédance due au report en arrière du déficit	346												
Zone de développement prioritaire (44 septuagies)	993												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352	5 406	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables : * 29 336													
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370	0	372	

Désignation de l'entreprise : SARL A.B. CONSEIL ET FORMATIONNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	15 000	402		404		406	15 000	15 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 095	472		474		476	2 095	2 095
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	17 095	492		494		496	17 095	17 095

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 440	562	484	564		566	1 924
TOTAL		570	1 440	572	484	574		576	1 924

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL A.B. CONSEIL ET FORMATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés	983	5 406
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	29 330	Déficits reportables	984	23 924
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	23 924

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	(1 855)
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SARL A.B. CONSEIL ET FORMATION				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 4 1 5 4 6 4 7 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.B. CONSEIL ET FORMATION

ADRESSE (voie)

86 Chemin des Abimes

CODE POSTAL

34400

VILLE

ST NAZAIRE DE PEZAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MONSI	Nom de famille	LOMELLINI	Prénom(s)	PATRICK
Nom d'usage		% de détention	99.00	Nb de parts ou actions	495
Naissance : Date	121259	N° Département	54	Commune	NANCY
Pays					
Adresse : N°	83	Voie	CHEMIN DES ABIMES		
Code postal	34400	Commune	ST NAZAIRE DE PEZAN	Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A. B. CONSEIL ET FORMATION
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 86 chemin des Abîmes
34400 Saint-Nazaire-De-Pezan
441 546 470 RCS MONTPELLIER

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT SOUMISE ET
ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 5 406 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice de	5 406 €
Auquel s'ajoute :	
- Le report à nouveau antérieur de	834 €
Pour former un bénéfice distribuable de	6 240 €
Affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	6 240 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 5 406 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice de.....	5 406 €
Auquel s'ajoute :	
- Le report à nouveau antérieur de.....	834 €
Pour former un bénéfice distribuable de	6 240 €
Affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	6 240 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Patrick LOMELLINI

Madame Carine LOMELLINI

